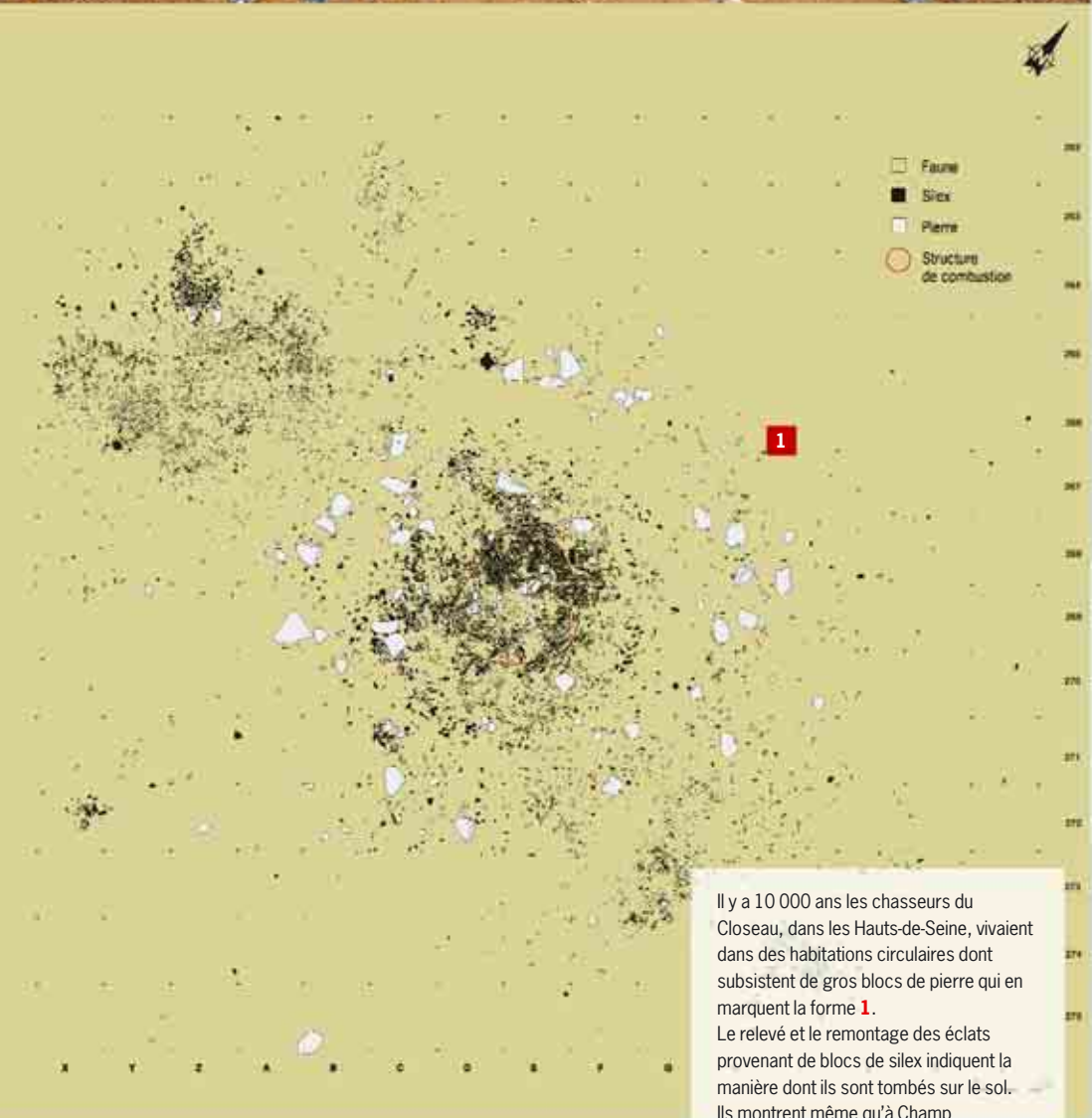


L'Institut national de recherches archéologiques préventives





Il y a 10 000 ans les chasseurs du Closeau, dans les Hauts-de-Seine, vivaient dans des habitations circulaires dont subsistent de gros blocs de pierre qui en marquent la forme **1**. Le relevé et le remontage des éclats provenant de blocs de silex indiquent la manière dont ils sont tombés sur le sol. Ils montrent même qu'à Champ de Bossuet, en Gironde, le tailleur néandertalien était assis sur la pierre blanche **2** visible au milieu de la photo. Les matières dures animales (os, dents, ramures, cornes) ont servi à la fabrication d'outils, de parures et d'objets artistiques **3** comme ici : perle, pointe de sagaie et aiguille à chas de l'Abri Casserole, en Dordogne.



L'archéologie préventive

Sauver les archives du sol

En France, chaque année, 700 km² sont touchés par des travaux d'aménagement du territoire (carrières, terrassements, routes et voies ferrées, bâtiments privés et publics) entraînant la destruction des vestiges que recèle le sous-sol. L'archéologie préventive, en étudiant environ 20 % de ces surfaces (15 000 hectares en 2005), permet de sauvegarder par l'étude les « archives du sol ».

Ainsi, depuis une trentaine d'années, des milliers de sites, en milieu urbain comme en zone rurale, ont été fouillés, étudiés, comparés. La somme des informations issues de ces recherches a profondément enrichi la connaissance du passé. Dite de « sauvetage » dans les années 1970, l'archéologie s'est progressivement imposée en amont des travaux d'aménagement, mais manquait d'un cadre juridique. La loi sur l'archéologie préventive du 17 janvier 2001 prévoit désormais l'intervention des archéologues en préalable aux chantiers.

Des connaissances nouvelles

Par l'étendue des zones étudiées et l'importance des ensembles archéologiques mis au jour, de nouveaux corpus sont accessibles. Une approche novatrice du Paléolithique, du Néolithique ou des âges des Métaux est possible, tandis que des données nombreuses sont désormais disponibles, notamment sur la romanisation de la Gaule ou le haut Moyen Âge, données souvent complémentaires des archives écrites.

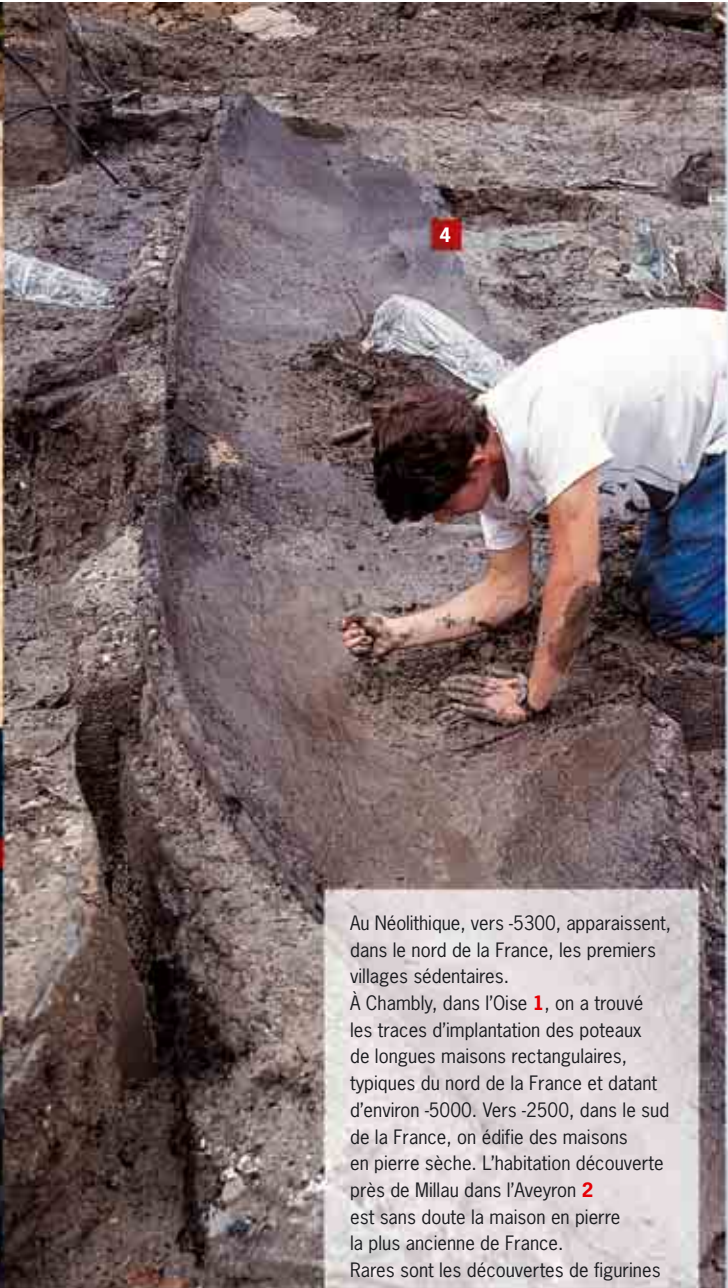
Une approche globale des sociétés et des territoires

L'archéologie préventive ne cherche pas de chefs-d'œuvre ou de monuments remarquables, elle vise à connaître les territoires et les sociétés passés à travers les innombrables « documents » conservés par le sol, depuis les premières traces de présence humaine au Paléolithique, au moins 500 000 ans avant notre ère, jusqu'à nos jours. Cette approche globale est fondée sur une étude des techniques, des modes de vie, des relations sociales et politiques, des peuplements. Elle permet également de comprendre les évolutions du climat, les métamorphoses du paysage et les transformations de la végétation.

Une discipline citoyenne

Sur le territoire européen, les vestiges sont partout. Ainsi, sur un tracé de TGV, on trouve, en moyenne, un site au kilomètre. Étroitement corrélée à l'aménagement du territoire, l'archéologie préventive concerne chaque aménageur, chaque élu, chaque citoyen... Elle permet de relier l'histoire locale à l'histoire générale, dans une mise en perspective qui réponde à des interrogations fondamentales de l'homme sur ses origines, son histoire, ses valeurs... Elle peut éclairer la gestion de l'espace, l'évolution de l'urbanisme et de l'environnement, la question des différences ethniques, culturelles ou religieuses...

En étudiant les archives du sol, l'archéologie préventive permet un développement économique raisonné, qui évite la destruction aveugle des traces du passé et des gisements de connaissance qu'elles recèlent.



Au Néolithique, vers -5300, apparaissent, dans le nord de la France, les premiers villages sédentaires.

À Chambly, dans l'Oise **1**, on a trouvé les traces d'implantation des poteaux de longues maisons rectangulaires, typiques du nord de la France et datant d'environ -5000. Vers -2500, dans le sud de la France, on édifie des maisons en pierre sèche. L'habitation découverte près de Millau dans l'Aveyron **2** est sans doute la maison en pierre la plus ancienne de France.

Rares sont les découvertes de figurines humaines ou animales pour le Néolithique. Probablement liées à des cérémonies, ces statuettes féminines **3**, de plus de 6000 ans, ont été découvertes à Maizy dans l'Aisne.

Vestiges ténus (pollens, coquillages, graines qui permettent de reconstituer l'environnement et les paysages) et objets en bois sont conservés dans l'eau et la boue, comme la pirogue découverte à Paris **4**, entièrement creusée au feu et à la hache de pierre dans un tronc de chêne il y a 6000 ans, ou comme ces coquillages découverts à Marseille **5**.



Un institut national de recherche archéologique

Une mission de recherche et de diffusion

L'Inrap a été créé en 2002 en application de la loi sur l'archéologie préventive. L'institut assure la détection et l'étude du patrimoine archéologique touché par les travaux d'aménagement du territoire. Il exploite et diffuse l'information auprès de la communauté scientifique et concourt à l'enseignement et à la diffusion de l'archéologie auprès du public. Sa création traduit l'importance prise, depuis les années 1970, par la recherche archéologique en France et témoigne de la volonté de l'État de soutenir l'exercice de cette mission de service public d'intérêt général.

Plus de 2 000 chantiers par an

Chaque année, l'Inrap réalise plus de 2 000 diagnostics archéologiques et environ 300 fouilles. Ces travaux incluent les recherches de terrain et les études consécutives, qui associent de nombreuses disciplines et font appel à différentes techniques d'analyse.

Un service public original

L'Inrap est un établissement public de recherche placé sous la tutelle des ministères de la Culture et de la Recherche. Au sein du ministère de la Culture, il agit en étroite relation avec la direction de l'Architecture et du Patrimoine, le Conseil national de la recherche archéologique, les commissions interrégionales de la recherche archéologique et les services régionaux de l'Archéologie. À son conseil d'administration siègent, outre les représentants de l'État, des représentants des organismes de recherche, des collectivités territoriales et des aménageurs et des personnels qualifiés dans le domaine de l'archéologie. Son activité de recherche est conduite sous l'égide d'un conseil scientifique associant les ministères de tutelle et des membres de la communauté archéologique : CNRS, universités et services archéologiques des collectivités territoriales.

Un établissement auto-financé

Fait rare pour un établissement public, les ressources de l'Inrap proviennent de ses recettes propres : la redevance d'archéologie préventive (Rap) et la facturation des fouilles. En 2006, son budget s'élevait à 128 millions d'euros.

Des partenaires nombreux

Dans la conduite des diagnostics et des fouilles, l'Inrap collabore chaque année avec plus de 1 500 partenaires privés et publics. Ce sont principalement des aménageurs fonciers, des sociétés d'autoroutes, des exploitants de carrières, des conseils régionaux, des conseils généraux, des communautés de communes, des villes, des entreprises publiques, des offices HLM...



À l'âge du Bronze, le rituel de l'incinération des morts se généralise. Ici, à Château-Landon, en Seine-et-Marne, un anthropologue prélève un bloc de terre **1** contenant une urne cinéraire brisée et des ossements humains calcinés. Maintenu par un emballage plastique, ce bloc sera étudié en laboratoire **2** afin d'identifier l'âge et le sexe du défunt et de déterminer si d'autres objets ont été brûlés en même temps. Les dépôts d'objets, comme à Saint-Priest près de Lyon **3**, sont fréquents à l'âge du Bronze. L'archéologie préventive a permis d'en faire des études plus poussées (techniques de fabrication, approvisionnement en métal, but de ces dépôts...).



30 ans d'expérience

Une présence sur tout le territoire

Avec quelque 1 800 collaborateurs et chercheurs, l'Inrap est présent sur tout le territoire métropolitain, en Guyane, Guadeloupe et Martinique. Il est le principal intervenant en archéologie préventive sur le terrain, en zone rurale comme en milieu urbain. Son organisation nationale, le nombre et la diversité des compétences de ses personnels font de l'Inrap un institut de recherches sans équivalent en Europe.

Au plus près des chantiers d'aménagement

L'Inrap est organisé en huit directions interrégionales – Centre-Île-de-France, Grand Est nord, Grand Est sud, Grand Ouest, Grand Sud-Ouest, Méditerranée, Rhône-Alpes-Auvergne, Nord-Picardie – et 50 centres archéologiques, qui lui permettent d'intervenir dans toute la France au plus près de l'aménagement du territoire.

Des compétences uniques et des techniques de pointe

Héritier de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales créée en 1973, l'Inrap bénéficie d'une expérience de près de trente ans. Il rassemble près de 50 % des archéologues œuvrant sur le territoire français et compte de nombreux chercheurs de haut niveau dont près de 100 docteurs et environ 300 titulaires d'un DEA ou d'un DESS.

Un large spectre de disciplines

La diversité de ses équipes lui permet de déployer tout le spectre des compétences de la recherche archéologique moderne. L'institut compte des spécialistes de chaque période – Paléolithique, Mésolithique, Néolithique, âges du Bronze et du Fer, Antiquité, Moyen Âge, Temps modernes, époque contemporaine –, mais aussi des géo-archéologues (étude de l'histoire des sols), sédimentologues, anthropologues, palynologues (étude des pollens), carpologues (étude des graines), anthracologues (étude des charbons de bois), archéozoologues, malacologues (étude des coquilles de mollusques), céramologues, numismates (études des monnaies), topographes et des spécialistes de l'histoire du climat et du paysage (paléoenvironnement). Ces chercheurs s'appuient sur une large palette de technologies issues des sciences exactes, notamment pour la datation (carbone 14, thermoluminescence, dendrochronologie...).

1



À l'âge du Fer, l'artisanat gaulois était réputé et suscitait un commerce important, comme en témoignent cette perle de verre **1** découverte dans une nécropole de l'Aisne et cette monnaie gauloise **2** trouvée à l'Isle dans le Calvados. Les sites sidérurgiques fouillés dans le cadre de l'archéologie préventive fournissent une riche documentation sur les techniques et l'organisation de la production du fer. Grâce à ces connaissances, les archéologues peuvent reconstituer les fours **3** et les faire fonctionner pour mieux comprendre et expliquer les mécanismes, aux écoliers par exemple **4**.



3



4



2

Du terrain à l'interprétation des données

Les activités des équipes de l'Inrap forment une chaîne insécable qui comprend l'acquisition des données sur le terrain et leur exploitation scientifique ultérieure.

Le diagnostic

Avant que des travaux d'aménagement ne débutent, et pour éviter qu'ils soient interrompus, on tente de savoir si le terrain renferme des traces d'occupations humaines : c'est le diagnostic archéologique. Ses objectifs sont de détecter, caractériser, circonscrire et dater d'éventuels vestiges en sondant une partie de la surface du projet d'aménagement, et pour les périodes à partir du Moyen Âge, en procédant à des recherches en archives. Si aucune fouille n'est ensuite réalisée, c'est la seule information qui restera sur l'occupation ainsi décelée.

La fouille

Le diagnostic ne concerne qu'une partie du terrain, tandis que la fouille en dégage toute la surface et va plus loin dans l'analyse et l'interprétation des vestiges. Elle permet de comprendre l'évolution du site dans sa globalité. Cependant, de plus en plus souvent, des solutions techniques sont mises en œuvre pour concentrer les travaux archéologiques sur les zones les plus sensibles, notamment celles qui seront détruites irrémédiablement par le projet d'aménagement. Après son achèvement, l'exploitation des données scientifiques se poursuit au centre archéologique et en laboratoire.

La phase post-fouille

Cette phase permet aux archéologues d'exploiter et d'interpréter les données de terrain (mise au net des plans, coupes et relevés, inventaire de la documentation, description et classement du mobilier archéologique, étude des plans et vestiges...). L'aboutissement en est la rédaction du rapport final d'opération qui peut constituer la base d'une publication scientifique. Ce rapport est remis à l'aménageur et au service régional de l'Archéologie.



À l'issue de la conquête de la Gaule par Jules César (-52 prise d'Alésia), la romanisation débute par la mise en place d'un réseau routier sur tout le territoire comme en témoigne cette borne milliaire **1** découverte à Desvres dans le Pas-de-Calais. Ces bornes, au bord des voies romaines, indiquaient les milles (1 mille équivalant à 1 481,5 mètres). L'urbanisation se fait selon le modèle romain. Ainsi la distribution publique de l'eau s'organise pour quelques *domus* (demeures privées), mais surtout pour les thermes et les fontaines. L'aqueduc de Cahors, dans le Lot **2**, alimentait la ville en eau courante. Outre la *domus* urbaine et la *villa* (domaine agricole), des agglomérations secondaires apparaissent sur le territoire, comme celle de *Diodurum* **3** (Jouars-Pontchartrain, dans les Yvelines). L'archéologie préventive a permis de mieux les identifier, en intervenant sur de grandes surfaces, comme ici : diagnostic à Villeneuve-de-la-Raho, dans les Pyrénées-Orientales **4**. Pendant les fouilles, des visites sont organisées. La découverte d'un quartier d'habitation de la Lutèce romaine, à Paris, a fait l'objet d'une journée portes ouvertes **5** qui a accueilli plus de 3 000 visiteurs.

La recherche

Les axes de recherche

Diagnostiques et fouilles sont au centre de la politique de recherche de l'Inrap. Ainsi, l'activité de terrain se prolonge dans un certain nombre d'axes de recherche qui permettent d'intégrer chaque fouille au sein d'une dynamique internationale. Ces axes portent notamment sur : le Paléolithique inférieur et moyen ; la fin du Néolithique aux pourtours du Bassin parisien ; architectures, pratiques funéraires et paléanthropologie au Bronze moyen et final ; pratiques funéraires et sociétés au cours de l'âge du Fer ; pratiques funéraires et géographie de la mort dans l'Antiquité ; l'archéologie religieuse et funéraire en contexte urbain ; la production et le travail du fer ; l'évolution des terroirs, au travers des opérations de grande ampleur ; peuplement et diffusion de la culture matérielle sur le plateau des Guyanes et dans les Petites Antilles. L'exploitation des résultats se traduit notamment par une politique de publications, de séminaires, de colloques et de conférences scientifiques. Chaque année, les chercheurs de l'Inrap publient plus de 300 articles dans des revues scientifiques en France et à l'étranger.

Les partenaires scientifiques

L'Inrap collabore avec l'ensemble de la communauté archéologique. 250 de ses chercheurs sont présents dans les unités mixtes de recherche ou les laboratoires du CNRS. L'Inrap est partenaire des UFR d'archéologie de Dijon, Toulouse II, Nanterre (Paris X), Tours, Lille III, Nantes, Paris I, Strasbourg II, Montpellier III, de la Maison des sciences de l'Homme et du Collège de France. Son activité s'appuie aussi sur les travaux du Bureau de la recherche géologique et minière, du Centre de recherche et de restauration des musées de France et du Laboratoire de recherche des monuments historiques. Enfin, l'Inrap a conclu de nombreuses conventions de partenariat avec les services archéologiques des collectivités territoriales.

La coopération internationale

L'Inrap agit en étroite relation avec la communauté scientifique internationale. Il est membre de l'Europeae Archaeologiae Consilium qui regroupe l'ensemble des services archéologiques publics d'Europe et de l'European Association of Archaeologists. Il est l'un des fondateurs du projet européen Planarch, associant la direction interrégionale Nord-Picardie aux services archéologiques des pays limitrophes (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni). Il mène des actions de coopération internationale avec l'Algérie, l'Irak, la Mauritanie et le Cambodge, en particulier par la formation des archéologues préventifs. En outre, ses chercheurs interviennent au sein d'équipes archéologiques au Cambodge, en Albanie, Chine, Égypte, Italie, Mongolie, Oman, Somalie, Syrie et Tunisie.



Aux sources que l'archéologue trouve dans les archives s'ajoute l'étude des bâtiments médiévaux conservés : châteaux, remparts, églises, mais aussi les maisons ordinaires au sein des villes. Les techniques de fouilles du sous-sol sont appliquées aux murs afin d'en lire les phases de construction. À Metz, en Moselle **1**, l'archéologie du bâti a mis au jour une double arcade et une porte piétonne du XIV^e siècle.

Le fond de cabane, découvert à Villiers-le-Sec dans le Val-d'Oise **2**, est une structure archéologique typique du haut Moyen Âge.

Cette faucille du VII^e siècle **3**, provenant de la ferme domaniale de Serris en Seine-et-Marne, témoigne des pratiques agricoles déjà connues grâce à l'étude des graines et des pollens **4** retrouvés dans les couches archéologiques.



L'économie de l'archéologie préventive

La redevance d'archéologie préventive

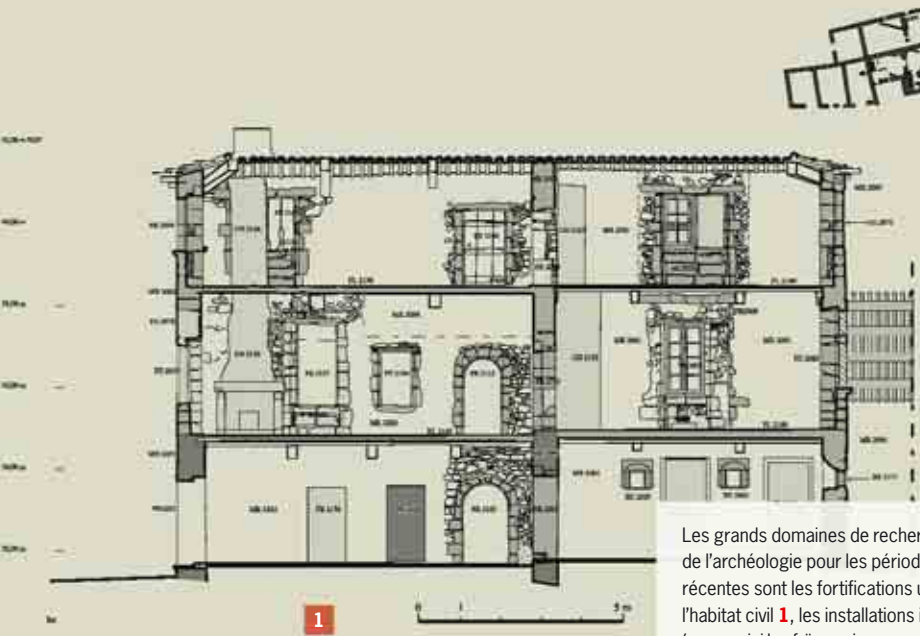
Les diagnostics relèvent d'une prérogative publique que se partagent l'Inrap et les services archéologiques territoriaux agréés. Ils sont financés par la redevance d'archéologie préventive (Rap) qu'acquittent les aménageurs, à partir de certains seuils fixés par la loi. En ce qui concerne les aménagements soumis au code de l'Urbanisme (permis de construire), la Rap est assise sur la surface hors œuvre nette du projet. Elle est due à partir de 1 000 m² de surface bâtie. En ce qui concerne les autres aménagements (routes, voies ferrées, carrières...), la Rap est calculée sur l'emprise totale au sol. Les constructions de logements individuels, de logements sociaux, les travaux agricoles ou forestiers, ainsi que les travaux de prévention des risques naturels, en sont exonérés.

Le financement des fouilles

Les fouilles, moins nombreuses, sont à la charge de l'aménageur. L'opérateur d'archéologie qu'il choisit (l'Inrap ou un service agréé par l'État) lui facture directement ses prestations dans le cadre d'un contrat (ou d'un marché public). Lors de la construction de logements sociaux ou individuels, les fouilles peuvent être prises en charge par le Fonds national pour l'archéologie préventive (Fnap), qui peut aussi subventionner certains aménageurs. Le Fnap est alimenté par 30 % des recettes de la Rap.

Quelques chiffres clés

- 1 800 collaborateurs et chercheurs
- 128 M€ budget 2006
- 1 978 diagnostics (2005)
- près de 15 000 hectares diagnostiqués (2005)
- 72 % de diagnostics en zone rurale
- 321 fouilles (2005)
- 60 % des fouilles concernent la période postérieure à la conquête romaine
- 305 articles et ouvrages scientifiques (2005)
- 1 500 partenaires aménageurs en 2005
- 1 700 communes concernées par un chantier archéologique en 2005



Les grands domaines de recherche de l'archéologie pour les périodes récentes sont les fortifications urbaines, l'habitat civil **1**, les installations industrielles (comme ici les faïenceries marseillaises) **2**, l'archéologie des conflits : des campagnes napoléoniennes à la première Guerre Mondiale, ainsi près d'Arras, dans le Pas-de-Calais, ont été découverts les corps de 20 soldats anglais **3**, appartenant au 10^e bataillon du Lincolnshire Regiment. Les activités de l'Inrap sont réparties sur tout le territoire national et touchent toutes les époques, ainsi l'Inrap coédite de nombreux ouvrages sur l'archéologie **4**.



2

3

1

4

Le cadre juridique de l'archéologie préventive

La loi « Carcopino »

Longtemps menées par des archéologues amateurs, dans la tradition des « antiquaires » des XVIII^e-XIX^e siècles, les fouilles sont encadrées par l'État depuis la loi « Carcopino ». Votée en 1941 et validée en 1945, cette loi envisage notamment la surveillance des fouilles par l'État et fait obligation aux propriétaires de déclarer les découvertes fortuites. L'État peut alors prescrire toutes les mesures utiles à la conservation de ces vestiges et décider de la poursuite des recherches si elles présentent un intérêt du « point de vue de la préhistoire, de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie ».

Mais un propriétaire ou un maître d'ouvrage ne décèle pas nécessairement l'importance d'une découverte, notamment dans le cas des vestiges témoins de la préhistoire. Ces dispositions se révèlent donc insuffisantes dans la période de fort développement économique de l'après-guerre au cours de laquelle les surfaces aménagées ont été considérables et les destructions innombrables.

Le Code pénal

La loi de 1941 prévoyait bien des incriminations contre les atteintes aux vestiges archéologiques ; il s'agissait alors plutôt de contraventions. Mais, depuis 1995, le Code pénal (article 322-2) punit la destruction, la dégradation ou la détérioration d'une découverte archéologique faite au cours de fouilles ou fortuitement, et celle d'un terrain contenant des vestiges archéologiques ; il fait de ces infractions un délit. Le délit est également constitué si son auteur est le propriétaire du bien détruit, dégradé ou détérioré.

La convention de Malte

La Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, adoptée en janvier 1992 à Malte, s'applique en France depuis 1996. Elle définit notamment le patrimoine archéologique comme « source de la mémoire collective », permettant de « retracer le développement de l'histoire de l'humanité et sa relation avec l'environnement naturel ». Elle introduit les notions de « conciliation des besoins respectifs de l'archéologie et de l'aménagement », d'octroi « du temps et des moyens suffisants aux archéologues pour effectuer une étude scientifique [...] avec publication des résultats ». Chaque État s'y engage à accroître les moyens de l'archéologie préventive, notamment en prévoyant le financement des opérations archéologiques par les aménageurs lors des grands travaux, au même titre que pour les études d'impact.

La loi « relative à l'archéologie préventive »

La loi « relative à l'archéologie préventive » (votée en 2001 et modifiée en 2003 et 2004) traduit en droit français l'importance et la spécificité de cette discipline : « elle a pour objet d'assurer [...] la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles de l'être par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement ». L'ensemble de ces dispositions est synthétisé dans le code du patrimoine.



En Martinique, Guadeloupe et Guyane, l'archéologie est une discipline relativement récente. Tout d'abord consacrée à l'étude des cultures précolombiennes – dont cette figure humaine en terre cuite décorant un vase **1**, trouvée en Guadeloupe et cette hache en coquillage **2** trouvée dans l'île Saint-Martin font partie – elle s'étend depuis vingt ans à celle de l'époque coloniale.

Les différentes aires touchées par la construction du pas de tir de la fusée Soyouz **3** à Sinnamary sont situées sur des cordons pré-littoraux, témoins d'anciens rivages de la côte de Guyane, propices aux installations humaines. Les repérages de sites archéologiques **4** dans la forêt guyanaise, à l'emplacement du futur barrage de Petit Saut, se sont effectués dans des conditions souvent difficiles.



De la visite de chantier à l'exposition

Partager la connaissance archéologique

L'institut est chargé de la diffusion scientifique de ses travaux de recherche, mais la loi étend ses missions plus globalement à la diffusion de la connaissance de la discipline archéologique auprès des publics les plus divers : « L'établissement public assure [...] l'exploitation scientifique de ses activités et la diffusion de leurs résultats [...]. Il concourt à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie. »

Rendre compte au plus grand nombre

L'Inrap s'attache, sur les principaux chantiers, à proposer aux publics une information de proximité : panneaux et visites de chantier, journées portes ouvertes, conférences, brochures, expositions, outils multimédias... Parallèlement à la démarche d'explication qui accompagne les fouilles, l'Inrap coédite des ouvrages sur l'archéologie destinés aux enfants et aux adultes. Il a ainsi publié, en 2004, avec les éditions Hazan, *La France archéologique : vingt ans d'aménagements et de découvertes*.

L'Inrap conçoit des expositions temporaires, avec les institutions culturelles (musées archéologiques, centres de culture scientifique et technique...), qui font l'objet de catalogues, de conférences et de visites commentées. Il organise également des colloques en partenariat avec des institutions scientifiques et culturelles : « Vingt ans d'archéologie préventive dans le monde » à la Bibliothèque nationale de France en 2005, « L'avenir du passé » au Centre Pompidou en 2006. Enfin, il coproduit des documentaires audiovisuels sur l'archéologie, notamment sur les chantiers de grande ampleur.

Agir en partenariat

Les activités de diffusion de l'Inrap sont réparties sur tout le territoire. L'institut, pour formaliser et organiser ces multiples initiatives, passe des conventions avec ses partenaires : directions régionales des Affaires culturelles, directions départementales de l'Équipement, aménageurs, institutions culturelles et de recherche...

www.inrap.fr

Le site Internet de l'Inrap fournit des informations sur l'archéologie préventive, et permet d'accéder au compte rendu synthétique de nombreuses fouilles. Il propose, en ligne, des expositions-dossier et une abondante documentation. Une lettre électronique mensuelle d'information est adressée à l'ensemble de la communauté archéologique, aux aménageurs et aux élus.

Quelques découvertes remarquables

Dans les Dom

- Des villages et cimetières d'esclaves en Martinique
- Des campements amérindiens et des ateliers de production de haches en coquillage à Baie orientale en Guadeloupe
- Les traces des plus anciens peuplements du nord-est de l'Amérique latine en Guyane

Temps modernes

- Une manufacture de faïence du XVIII^e siècle à Bourg-la-Reine
- Un quartier de Paris du XVI^e au XIX^e siècle sur le site du Grand Louvre
- Quatorze sépultures « de catastrophe » témoins d'une épidémie de variole à Issoudun
- Les traces de la Grande Guerre dans la région d'Arras
- Les statues soviétiques de l'exposition universelle de 1937 dans la glacière d'un château à Bayet-en-France

Moyen Âge

- Le palais des rois wisigoths et le « château Narbonnais » à Toulouse
- Une résidence aristocratique de l'an mille à Pineuilh
- Un habitat mérovingien à Saleux
- Une synagogue médiévale à Lagny
- La cuisine de l'abbaye de Noirlac
- Le port vinicole médiéval de Tropeyte à Bordeaux
- Des milliers d'objets en bois, cuirs et tissus à Tours
- Un village médiéval à Sénart

Gaulle romaine

- Un quartier commerçant à Poitiers
- Des « péniches » enfouies dans la vase de la Saône à Lyon
- Une agglomération antique à Jouars-Pontchartrain
- Un bourg à Chevroches
- Des églises paléochrétiennes à Marseille et Arles
- Des baptistères paléochrétiens à Ajaccio et Roanne
- Une agglomération antique et une zone d'activité métallurgique à Gonesse
- Six ateliers de forgerons du I^{er} siècle à Meaux
- Une ferme et un four de potier à Mareuil-Hes-Meaux
- Une pêcherie antique à l'emplacement du musée du quai Branly à Paris
- Des thermes et des ateliers de potiers à Vanves

Âge du Fer

- Des nécropoles des IX^e au VI^e siècles avant notre ère à Castres
- Des nécropoles gauloises à Bucy-le-Long
- Des sites de production de sel à Pont-Rémy et à Arras
- Des villages gaulois à Martigues
- Une nécropole gauloise au sein de l'hôpital Avicenne à Bobigny
- Une cité gauloise à Nanterre
- Les vestiges des premiers Phocéens sous le collège Vieux-Port à Marseille

Âge du Bronze

- De riches dépôts à Saint-Priest
- Des enclos funéraires sur l'île Tathou
- Une nécropole à Marolles-sur-Seine
- Un rempart et des ports naturels sur la presqu'île de La Hague

Néolithique

- Un millier de sites dans les gravières de la vallée de l'Aisne
- Un village conservant plusieurs pirogues monoxyles à l'est de Paris
- 5 000 puits d'extraction de silex à Jablines
- Une vaste enceinte à Bazoches-sur-Vesle

Paléolithique

- Un site vieux de 350 000 ans, riche de dizaines de milliers d'éclats de silex sur la déviation de Bergerac
- Des vestiges des derniers *Homo erectus* (-300 000 ans) dans les carrières de Soucy
- Des traces d'habitats de l'homme de Neandertal près de Poitiers
- Des campements mésolithiques à Ruffey-sur-Seille

1500 à nos jours

500 à 1500

-50 à 500

-800 à -50

-2200 à -800

-6000 à -2200

-1 million à -6000



ministère de la Culture
et de la Communication
ministère délégué à
l'Enseignement supérieur
et à la Recherche

Nous fouillons, c'est votre histoire

Inrap

7 rue de Madrid
75008 Paris
tél. 01 40 08 80 00
fax 01 43 87 18 63

www.inrap.fr

Direction interrégionale Centre – Île-de-France

31 rue Delizy
93698 Pantin cedex
tél. 01 41 83 75 30
centre-ile-de-france@inrap.fr

Direction interrégionale Grand Est nord

12 rue de Méric CS 80005
57063 Metz cedex 2
tél. 03 87 16 41 50
grand-est-nord@inrap.fr

Direction interrégionale Grand Est sud

Immeuble Osiris
7 boulevard Winston-Churchill
21000 Dijon
tél. 03 80 60 84 10
grand-est-sud@inrap.fr

Direction interrégionale Grand Ouest

37 rue du Bignon CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
tél. 02 23 36 00 40
grand-ouest@inrap.fr

Direction interrégionale Grand Sud-Ouest

Centre d'activités les Échoppes
156 avenue Jean-Jaurès
33600 Pessac
tél. 05 57 01 00 10
grand-sud-ouest@inrap.fr

Direction interrégionale Méditerranée

12 rue Régale
30000 Nîmes
tél. 04 66 36 04 07
mediterranee@inrap.fr

Direction interrégionale Nord-Picardie

518 rue Saint-Fuscien
80000 Amiens
tél. 03 22 33 50 30
nord-picardie@inrap.fr

Direction interrégionale Rhône-Alpes-Auvergne

12 rue Louis-Magiorini
69500 Bron
tél. 04 72 14 16 60
rhone-alpes-auvergne@inrap.fr